

Heron Bay / Baie-des-Hérons

Numéro de compte du bien (NCB)	03523837
Évaluation pour l'année d'imposition 2025	86 600
Code de sécurité	V3RPKBTZ

945 02 00 A225

Description	_____
Emplacement	_____
Numéro d'identification de la parcelle (NID)	_____

	Évaluation	Taux	Impôt	Total
Impôt local				
Résidentiel	86 600	1,4986	1 297,79	
Impôt local total				1 297,79
Impôt provincial				
Résidentiel	86 600	0,5617	486,43	
Crédit d'impôt applicable aux résidences	85 700	0,5617	-481,38	
Impôt provincial total				5,05
Coût de l'évaluation	86 600	0,0194	16,80	16,80

Total de l'impôt de 2025	1 319,64
Crédit, arriérés ou versement(s) RVÉ 2024 non reporté	0,00
Report pour les personnes âgées 2025	0,00
Solde à payer	1 319,64 \$

Solde dû à compter de la date de mise à la poste du présent avis

*Régime de versements égaux (RVÉ)

Pour de plus amples renseignements à propos de ce programme, veuillez consulter www.gnb.ca/finances

Programme de report pour les personnes âgées

Pour de plus amples renseignements à propos de ce programme, veuillez consulter www.gnb.ca/finances

English on reverse

AVIS D'IMPÔTS FONCIERS

Pour l'année 2025

DATES IMPORTANTES

3 mars 2025

Date de facturation et d'envoi

7 février 2025

Toute transaction effectuée après cette date ne paraîtra pas sur cet avis d'impôt

31 mai 2025

Dernier jour pour payer avant qu'une pénalité soit appliquée à l'impôt de l'année courante

PÉNALITÉ POUR UN PAIEMENT EN RETARD

Taux de pénalité mensuel: **0,7591%**

Appliqué le 1^{er} de chaque mois

DONNÉES HISTORIQUES

Année d'imposition	Total de l'impôt
2025	1 319,64 \$
2024	1 292,94 \$
2023	1 194,56 \$
2022	1 218,86 \$
2021	1 180,12 \$

CONTACTEZ-NOUS

Finances et Conseil du Trésor
Division de l'administration du revenu
C. P. 100

Fredericton, N.-B. E3B 1B0
1-800-669-7070 ou 1-506-453-2404

wwwfin@gnb.ca
www.gnb.ca/finances

POUR PAYER VOTRE FACTURE

Plusieurs options vous sont offertes afin de payer votre facture d'impôts fonciers :

- **Régime de versements égaux** : les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 mai.
- **Votre banque** : services bancaires en ligne, au téléphone, en personne ou au guichet automatique.
- **Service Nouveau-Brunswick** : en personne ou en ligne en utilisant votre carte de débit.
- **Par la poste** : chèque établi à l'ordre du Ministre des Finances et du Conseil du Trésor. Veuillez envoyer à l'adresse ci-dessus.
- **Carte de crédit ou PayPal** : utilisation du tiers fournisseur de services PaySimply (paysrc.ca/impotsprovb)
*Remarque : des droits s'appliqueront.